

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°  
526)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 2240

présenté par  
M. Breton

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« mécanique ou de la valorisation autre qu' »,

les mots :

« ou de toute autre valorisation, notamment la valorisation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à rétablir le dernier alinéa dans sa version initiale en incluant à nouveau les projets de recyclage chimique, enzymatique et les activités de valorisation énergétique des déchets.